

Arrêté du 20 décembre 2012 portant nomination de fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Haut-Rhin

NOR : JUSF1300614A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande HS/SM N°3433 du directeur interrégional pour la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Françoise FISCHER, secrétaire administrative, est nommée régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Haut-Rhin, en remplacement de Mme Stéphanie Le Cocq,

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance et du montant moyen des recettes mensuelles, le montant du cautionnement imposé à la régisseuse est fixé à 3 800 euros,

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par le directeur interrégional pour la région Grand Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 20 décembre 2012.

La garde des sceaux ministre de la justice
et par délégation,
La chef de bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU